

1.2 La nouvelle seconde : une chance donnée aux élèves de mûrir leurs choix

L'ESSENTIEL

Trois nouveautés pour faire de la seconde une vraie classe de détermination :

- Les enseignements communs à tous les élèves sont élargis afin que chacun ait les moyens de s'orienter vers la série qui lui convient
- Deux enseignements d'exploration permettent aux élèves de découvrir de nouvelles disciplines
- Une plus grande souplesse dans l'organisation permet aux établissements de mettre en place des groupes à effectif réduit



La garantie d'une culture commune : le tronc commun

Afin de permettre à tous les élèves de seconde de bénéficier d'une culture commune, **les enseignements communs à tous sont élargis**. Ils totalisent 23 h 30, soit 80 % du total de l'horaire-élève : une mesure destinée à faciliter l'orientation de chacun vers la série qui lui convient le mieux.

Le tronc commun inclut neuf disciplines. La langue vivante 2 devient obligatoire et est intégrée au tronc commun. Les horaires de la classe de seconde deviennent donc les suivants :

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRES ÉLÈVE
• Français	4 h
• Histoire-géographie	3 h
• Langue vivante 1	5 h 30
• Langue vivante 2	
• Mathématiques	4 h
• Physique-chimie	3 h
• Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
• Éducation physique et sportive	2 h
• Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
• Enseignements d'exploration	2 x 1 h 30
HORAIRE TOTAL ÉLÈVE	28 h 30

Les programmes des enseignements communs sont rénovés pour permettre l'acquisition de nouvelles connaissances en continuité avec les enseignements du collège. Les contenus scientifiques sont mis à jour et de grandes questions de société comme le développement durable sont intégrées aux programmes. Par ailleurs, chaque programme comprend un volet sur l'histoire des arts et encourage l'usage des outils numériques.



La découverte de nouvelles disciplines : les enseignements d'exploration

Afin de faciliter l'orientation, les élèves de seconde choisissent deux enseignements d'exploration d'1 h 30 par semaine (soit 54 h annuelles), dont un dans le domaine de l'économie pour mieux comprendre les grands enjeux du monde actuel.

Cette nouveauté répond à plusieurs objectifs :

- faire découvrir aux élèves de nouvelles matières et les méthodes qui y sont associées ;
- préparer les élèves à choisir une série en première ;
- mieux informer les élèves sur les cursus possibles au cycle terminal puis dans l'enseignement supérieur ;
- aider les élèves à identifier les activités professionnelles auxquelles ces parcours peuvent conduire.

Organisation des enseignements d'exploration

2 x 1 h 30 hebdomadaire (ou 2 x 54 h annuelles)

Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie

1 h 30

hebdomadaire

au choix

- > Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
- > Sciences économiques et sociales



Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1

1 h 30

hebdomadaire

au choix

- > Enseignement d'économie non pris en choix 1
- > Création et activités artistiques
- > Création et innovation technologiques
- > Santé et social
- > Biotechnologies
- > Sciences et laboratoire
- > Littérature et société
- > Sciences de l'ingénieur
- > Méthodes et pratiques scientifiques

Exemple 1 : Sciences économiques et sociales + Sciences de l'ingénieur

Exemple 2 : Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion + Sciences économiques et sociales

Quelques spécificités :

- Les élèves ayant choisi en second enseignement d'exploration un enseignement à vocation technologique ont la possibilité d'en choisir un troisième dans ce même domaine. L'objectif est d'encourager les vocations pour les sciences et les technologies.
- Les élèves souhaitant accéder à une formation particulière qui nécessite des horaires importants (éducation physique et sportive – 5 h, création et culture design – 6 h ou arts du cirque – 6 h) peuvent remplacer les deux enseignements prévus par un seul, spécifique.
- En plus des enseignements d'exploration, les élèves peuvent choisir un enseignement facultatif.
- Les secondes spécifiques TMD (techniques de la musique et de la danse) et Hôtellerie sont conservées en l'état pour le moment.



L'enseignement au plus près des élèves : des groupes à effectif réduit

Pour adapter les réponses pédagogiques au plus près de la diversité et de la spécificité des élèves, les établissements bénéficient d'une plus grande souplesse d'organisation leur permettant de mettre en place des groupes à effectif réduit.

HORAIRE TOTAL ÉLÈVE	28 h 30
<i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i>	<i>10 h 30</i>

Une enveloppe d'« heures-professeur » de 10 h 30 pour chaque classe de seconde est à la disposition de chaque établissement, qui pourra créer ces groupes à effectif réduit en fonction des besoins. C'est le conseil pédagogique qui donne son avis sur l'utilisation des « heures-professeur » globalisées. Les propositions de répartition sont ensuite soumises par le chef d'établissement à l'approbation du conseil d'administration.



Calendrier de la réforme

Septembre 2010	Septembre 2011	Septembre 2012
Nouvelle 2 ^{de} générale et technologique	Nouvelles 1 ^{res} ES, L, S, STI2D, STD2A et STL	Nouvelles terminales ES, L, S, STI2D, STD2A et STL